73

dodis.ch/63110

L'ancien Secrétaire suisse pour l'Exposition universelle de 1878 à Paris, Greiner, au Chef du Département du commerce et de l'agriculture, le Conseiller fédéral Droz¹

[POSSIBILITÉ D'ORGANISER UNE EXPOSITION UNIVERSELLE EN SUISSE]

Paris, 29 août 1879

J'ai l'honneur, dans l'intérêt général de notre pays de vous adresser la présente missive.

Depuis plusieurs années déjà, toutes les branches de l'industrie subissent les effets d'un courant persistant de progrès, d'améliorations, de réformes, auquel les Expositions, tant locales que Internationales ou Universelles, chacune dans la mesure de ses forces et de ses moyens, ont été d'une utilité infinie.²

De tous côtés, encouragées par l'éclatant succès de l'Exposition Universelle de 1878,³ les nations se sont mises en devoir de répéter, chacune chez soi, et pour ainsi dire, en miniature, la brillante manifestation à laquelle, toutes, elles avaient pris part.

Paris et la France, qui par leur situation, ont pu, mieux que personne, juger des résultats grandioses, obtenus par l'œuvre de leur initiative, ont, par l'organe de leur gouvernement fait établir dans toute l'étendue du pays la nécessité des Expositions multipliées, en invitant les autorités départementales à en soigner l'entreprise ou le patronage.

Paris, lui-même, après 1878, n'a pas craint d'ouvrir une Exposition Internationale de 1879.⁴ Cette entreprise a été confiée à l'initiative d'un particulier. Sur la demande de celui-ci, le gouvernement a bien voulu concéder le Palais de l'Industrie, et a déjà, par le fait de la visite du Chef de l'État, témoigné au Directeur, les sympathies que lui inspirent le but louable de ses efforts.

Malheur aux Industries qui, dans cette période de dévorante activité, d'incessantes recherches, si féconde en tentatives de centralisations, en spéculations déloyales, malheur aux industries qui resteront engourdies et qui ne suivront pas le mouvement imprimé par l'Esprit du temps. Elles seront étouffées au profit de

⁴ Il s'agit de l'Exposition des sciences appliquées à l'industrie de 1879 à Paris. L'ancien Secrétaire Greiner y est le représentant pour les quelques entreprises suisses qui y participent, cf. le dossier CH-BAR#E14# 1000/39#152*.



¹ CH-BAR#E14#1000/39#1*. Cette lettre est adressée au Chef du Département du commerce et de l'agriculture, le Conseiller fédéral Numa Droz. Elle est rédigée par Edmond Greiner, ancien Secrétaire du Commissariat général suisse à l'Exposition universelle de 1878 à Paris.

Cf. à ce propos la compilation thématique Expositions universelles, dodis.ch/T1507.

³ L'exposition universelle mentionnée a lieu à Paris du 1^{er} mai au 31 octobre 1878. Cf. également à ce propos DDS, vol. 3, doc. 109, dodis.ch/42088, ainsi que les dossiers CH-BAR#E14#1000/39#150* à CH-BAR#E14#1000/39#152*.

leurs campagnes similaires, et en cela seront causes de ruine pour la localité, le canton, voire même le pays.

Les Expositions jouent, contre ces éventualités, un rôle non équivoque de libéral et salutaire avertissement pour ceux qui savent les comprendre.

Malheureusement, et je ne crois pas me tromper en disant qu'en Suisse c'est assez le cas, il reste encore beaucoup à faire pour établir l'efficacité de ces démonstrations pacifiques.

Une grande partie d'industriels, d'artistes, de savants, d'agriculteurs, etc., ne croit pas aux Expositions et ne les considère qu'à un point de vue raccourci, d'intérêt direct. Les graves questions de substitution d'une branche à une autre, de perfections incessantes, etc., etc. ne sont pas assez pesées par eux et souvent sont sacrifiées à un besoin de dérangement ou au besoin de petits frais.

Ces considérations solidaires doivent engager à écarter cette ignorance coupable; en faisant connaître les Expositions, on les fera apprécier à leur juste valeur, et la contribution de zèle et d'émulation, nécessitée par elles, sera de grande utilité.

Les petits ruisseaux donnent de grandes rivières; par l'exercice on se prépare à la lutte. Ces similitudes s'appliquent parfaitement aux Expositions.

Pour arriver à concourir avec succès aux grandes Expositions Universelles, il faut de petites Expositions préparatoires qui entretiennent l'amour propre et les sentiments de satisfaction personnelle et de force, chez les intéressés, en même temps qu'elles leur sont une excellente école.

Ceci étant donné, je prends l'extrême liberté de présenter à la sanction des hautes autorités fédérales, le projet que je me suis tracé.

Il est à craindre que la situation du budget ne permette pas aux Autorités fédérales d'entreprendre une Exposition Internationale.⁵

Pour parer à cet inconvénient, veuillez me permettre Monsieur le Conseiller fédéral, de soumettre ma proposition à votre haute approbation.

1º Une petite association de 3-4-5 personnes compétentes, se constituera, en vue d'entreprendre les risques matériels d'Établissement et d'Exploitation d'une Exposition Internationale en Suisse en 1880. – Cette association prendra nom «Comité d'Organisation» et possédera un directeur, un Secrétaire général, un secrétaire, et suivant les besoins, des employés subalternes aux écritures. La direction s'adjoindra en outre, un architecte, et, si besoin est, un ingénieur et des Chefs de Groupes ou Classes pour les Installations qui pourraient offrir des difficultés.

À ce Comité incombe l'initiative entière de l'Exposition, dont le premier acte est la démarche que je me permets de faire auprès de vous, Monsieur le Conseiller fédéral.

Je viens donc prier les Autorités fédérales de bien vouloir assister moralement, dans cette œuvre philanthropique, le Comité d'Organisation, que je représente, en invitant quelques notabilités ou personnes haut placées à former une

2º Commission Supérieure de Patronage, dont les frais seront s'il y a lieu, supportés par le Comité d'Organisation.

⁵ Pour un résumé des subventions de la Confédération pour les expositions universelles de 1867 à 1883, cf. le dossier CH-BAR#E14#1000/39#1*.



Étiquette du Commissariat général de la Suisse à l'Exposition universelle de 1878 de Paris pour l'envoi de tableaux aux salles d'exposition du Palais du Champ de Mars, dodis.ch/65250.

La Commission Supérieure de Patronage, Commission composée de notabilités de tout genre, sera appelée à présider les actes solennels de l'Exposition: Cérémonies d'Ouverture, Clôture, Distribution des Récompenses, fêtes, etc.

3º La Commission Supérieure du Jury sera organisée, ou par le Département fédéral, si celui-ci veut avoir toute sécurité dans les actes principaux d'une entreprise qui paraîtra semi-officielle, ou, par la Commission Supérieure de Patronage, de concert avec le Comité d'Organisation.

4º La Classification comprendra une dizaine de Groupes renfermant par Classes, les produits similaires, dans chacun d'eux.

5º Les Récompenses attribuées aux Exposants, par la Commission du Jury, consisteront en diplômes d'honneur, diplômes de médailles d'or, d'argent, de bronze et mentions honorables.

L'administration fera, à la demande générale, frapper des médailles correspondant aux diplômes, pour être acquises au gré et aux frais des ayant-droit.

6° *La Localité* à choisir, doit offrir *un Local* assez grand et couvert, pour y installer l'Exposition Internationale de 1880 et je prie particulièrement le haut Conseil fédéral de vouloir bien me diriger de son obligeance expérimentée, en matière de ce choix.

76

Genève, ville universelle, serait assurément la mieux placée mais la question de localité doit être subordonnée à celle du local.

7º Les Invitations à faire aux Gouvernements Étrangers seraient envoyées au nom de la Commission Supérieure de Patronage, ou, ce qui serait bien préférable, au nom des Autorités fédérales, si celles-ci veulent pousser la condescendance jusqu'à cette limite, ce qui aurait évidemment un retentissement supérieur.

À défaut d'adhésions des gouvernements, les industriels & gens susceptibles d'exposer, de toutes nations, seront par les soins du Comité d'Organisation invités directement ou avec le Concours de la Presse, à envoyer leur produits à l'Exposition Internationale de 1880.

8° Les Garanties offertes aux Exposants seront des assurances administratives aux frais de la Direction, qui pourront être, d'ailleurs, encore couvertes par des assurances directes des Exposants, contre l'Incendie ou les accidents, etc.

Voici, Monsieur le Conseiller fédéral, en résumé, et dans les principes, ce que, avec l'assistance bienveillante et *purement morale* des hautes autorités de notre pays, et des autorités cantonales intéressées, pour l'honneur, et dans le but de contribuer au bien-être du pays, de la Suisse en Général, je, ou nous nous engageons à mener à bonne fin.

Si pour de plus amples détails, ma présence devait être désirée à Berne, je m'empresserais de me mettre en route.

Je vous prie, Monsieur le Conseiller Fédéral, de vouloir bien me dire, le plus vite qu'il vous sera possible, les dispositions dans lesquelles ce projet aura trouvé notre haut gouvernement et saisis cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma haute considération, jointes à l'expression de mon dévouement profond.⁶

⁶ Pour une évaluation de ces propositions de la part de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, cf. la lettre de celle-ci au Conseiller fédéral Droz du 20 septembre 1879, dodis.ch/63242. Pour la réponse négative du Conseiller fédéral Droz à Greiner du 23 septembre 1879, cf. dodis.ch/63241.